



CFA NAUTISME EN BRETAGNE
N° UAI : 0292377 B

NEB-FORMATIONS

Pôle Nautique de Sainte Marine
5, Rue Ar Pussou
29120 COMBRIT
Tél : 02 98 10 58 83
E .mail : neb-formations@wanadoo.fr
Site : <http://www.nebformations.fr>

CHARTRE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pourquoi cette Charte ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation..... les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte de leurs besoins spécifiques autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Nos engagements généraux

- Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination,
- Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :
 - Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme : accessible à tout type de handicap / accessible sous conditions (A préciser éventuellement) / non accessible aux personnes en situation de handicap
 - Adaptant notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut,
 - Sensibilisant toute l'équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Diffuser cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un espace accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Missions du Référent Handicap

- Accueillir, écouter et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap, (soit directement soit par le biais du commanditaire),
- Solliciter ou orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs : AGEFIPH, CAP EMPLOI... pour des prises en charge éventuelles, ou tout autre accompagnement ou question,
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne,
- Accompagner à la mise en place et au déroulement du parcours de formation le plus adapté.
- Notre référent handicap est : **Yann LARDIC**

Par exemple, pour les personnes malentendantes, un appui technique & humain vous est proposé de manière optionnelle.

Parmi nos partenaires d'action, un référent handicap met ses compétences à votre disposition. Aux côtés des intervenants, et des autres participants, le professionnel, soumis aux bonnes pratiques de la profession, traduit les propos, les échanges. Il offre ainsi à tous un espace de communication fluide et authentique et un cadre favorable à l'apprentissage. Pour les personnes ayant une autre forme de handicap, n'hésitez pas à nous contacter pour trouver ensemble une solution opérante.

Dernière modification : 18 février 2021

Listing des partenaires Handicap

Institutions

- ✓ **MDPH** – 02.98.90.50.50
- ✓ **Collectif des Associations des Personnes Handicapées du Finistère (CAPH29)** – 02.98.9001.46
- ✓ **AGEFIPH** - bretagne@agefiph.asso.fr - 0800 11 10 09
- ✓ **DON BOSCO** - 02.98.30.35.40
- ✓ **Prométhée Finistère** – 02.98.52.20.30
- ✓ **ALTHER 29** - 02 98 80 81 06
- ✓ **SAMETH 29** - 02 98 80 81 05
- ✓ **CAP EMPLOI 29** - 02 98 52 20 30
- ✓

Partenaires-Ressources

- ✓ Handicap mental

L'arche Le Caillou Blanc - 02.98.54.60.05

- ✓ Handicap visuel
- ✓ Handicap auditif

URAPEDA Finistère – 06 78 88 06 46

Marie-Danièle DESBOUIS – URAPEDA

AFDA - 02 98 32 82 30

- ✓ Handicap moteur

APF (paralysés) - 02 98 65 11 11

- ✓ Handicap psychique
- ✓ Plurihandicap

DRAJES Bretagne – 02 23 48 24 00

- ✓ BPJEPS Voile
- ✓ BPJEPS Kayak
- ✓ BPJEPS Char à voile

Fédérations sportives -

- ✓ FFCK 01 45 11 08 50
- ✓ FFV 01 40 60 37 00
- ✓ FFCV 01 60 84 17 71